



**Les Parents
de Magudas**

**VIDE GRENIER ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DES
PARENTS D'ELEVES : « LES PARENTS DE MAGUDAS »
DIMANCHE 6 AVRIL 2025 – RUE DU COMMANDANT CHARCOT
SAINT MEDARD EN JALLES**

FICHE D'INSCRIPTION

Numéro de dossier :

TARIFS DES EMPLACEMENTS VIDE GRENIER (3ml minimum)

10€ les 3ml et/ou **18€ Les 6ml**

Je souhaite réserver :

- emplacement (s) de 3 MI à 10€
 emplacement (s) de 6 MI à 18€

TOTAL = €

Pour vous inscrire :

- Compléter et signer la fiche d'inscription et le règlement intérieur
 Joindre un règlement par chèque à l'ordre « les parents de magudas »
 Copie recto/verso de la carte d'identité

Renseignements et réservations : parentselevesprim33@gmail.com - 06.16.26.91.25 – 06.43.39.74.90

Dossier inscription : possibilité de s'inscrire sur le site HELLOASSO
à renvoyer par courrier ou à déposer :

**Les parents de Magudas-4 Allée Jacques Brissot-33160 SAINT MEDARD EN JALLES
Escale des Possibles-Rue du Commandant Charcot-33160 SAINT MEDARD EN JALLES**



Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés et validés.

Je soussigné (e):

Nom : **Prénom :**

Né(e) le..... **À**

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone(s) :

@ :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le : à :

Plaque d'immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant.
 Ne vendre que des objets personnels usagers (Article L310-2 du code du commerce).
 Ne pas avoir déjà participé à 2 autres ventes de même nature dans l'année civile. (Article R321-9 du code pénal).
 Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation et s'engage à le respecter.

Vous trouverez ci-joint mon règlement par chèque/espèces d'un montant de € pour
Emplacement(s) de ml.

Fait à

Signature :

Le



**Les Parents
de Magudas**

REGLEMENT INTERIEUR

La manifestation dénommée VIDE GRENIER organisée par l'association Les parents de Magudas se déroulera à Saint Médard en Jalles le 6 avril 2025 entre 7h à 17h30.

Le vide grenier est ouvert aux particuliers, aux associations et collectionneurs.

Les véhicules autorisés sont les voitures particulières, les petits utilitaires et les remorques (le véhicule et la remorque ne devront pas dépasser la taille de l'emplacement). Les camping-cars et les caravanes ne sont pas autorisés. L'entrée du vide-grenier est interdite avant 7h. A partir de 8h, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à 17h30. Il est formellement interdit de rentrer et de décharger un autre véhicule sur le même emplacement. Les allers et venues à pied pour mettre le déchargement d'une voiture sont interdits.

L'installation des participants est fixée à partir de 7h et jusqu'à 8h pour les personnes préalablement inscrites.

Chaque exposant devra accepter de ne pas quitter sa place avant 17h30 sauf en cas d'intempéries.

Un placeur à l'entrée déterminera l'espace en fonction de la demande et du véhicule.

Tout emplacement réservé et non occupé à 8h00 sera considéré comme libre et pourra être redistribué.

L'exposant n'ayant pas réservé aura l'obligation d'attendre l'installation finale (8h00) pour supposer avoir une place sans certitude. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Aucun stand de bonbons, sandwichs, crêpes, gaufres, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le terrain de vente. Le responsable de l'organisation peut faire enlever tous les produits cités.

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants : les armes toutes catégories, livres et autres objets pornographiques pouvant être vus par des jeunes mineurs, vente d'animaux.

Il est absolument interdit de faire du feu sur le stand (grill-réchaud-divers). Tous produits alimentaires pharmaceutiques et dégustations sont refusés.

Pour être enregistrées, les réservations des exposants doivent être impérativement complètes :

- Inscription sur le site HELLOASSO ou Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Copie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant (à télécharger sur le site HELLOASSO ou à joindre avec la fiche d'inscription
- Paiement sur le site HELLOASSO ou chèque libellé au nom de L'Association « **LES PARENTS DE MAGUDAS** »
- Règlement intérieur validé sur le site HELLOASSO ou signé et remis avec la fiche d'inscription.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Il n'est pas fourni de tables, ni de tréteaux. Les emplacements ne sont pas couverts.

Tout instrument de musique ne devra en aucun cas fonctionner à forte densité afin de respecter le silence des voisins.

L'organisation et les bénévoles ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant le jour de l'évènement. L'exposant est responsable des objets qu'il expose et des accidents qu'il peut entraîner. (Voir Assurance de l'exposant).

A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place dans l'état où il l'a trouvée et emmener tous ses invendus. Des containers seront à la disposition des exposants pour évacuer leurs déchets. Si un responsable s'aperçoit que vous avez laissé des déchets, une somme supplémentaire de 5€ vous sera demandée, pour l'enlèvement, par l'organisation.

Toute personne ne respectant pas le règlement, peut-être exclue du lieu sans aucun remboursement de son emplacement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et dans le respect des conditions sanitaires. Les exposants seront remboursés.

L'organisation n'est pas responsable des intempéries aucun remboursement n'aura lieu, sauf arrêté préfectoral interdisant les manifestations.

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc..) ne donneront droit à aucun remboursement de droit de place.

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture de Gironde dès la fin de la manifestation. Chaque participant doit se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie et pouvoir justifier de son identité.

Les exposants doivent avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation. Ils doivent obligatoirement cocher la case de validation sur le site HELLOASSO ou sur la fiche d'inscription (portant sur cette demande) et signer la fiche.

L'association des parents de Magudas vous souhaite de bonnes ventes.

Lu et approuvé et signature :